



Explication du vote négatif des élu-es CGT au CCE sur le COM 2015-2019

Alors que Radio France a connu en mars avril 2015 la plus longue grève de son histoire pour la défense d'une radio de service public et de ses missions, le Contrat d'Objectifs et de Moyens présenté aujourd'hui ne répond en rien aux revendications exprimées massivement par les salarié-es durant ce conflit. Il est dangereux pour l'entreprise.

Pour la CGT :

- La politique de Radio France doit remplir ses missions de radio de service public et non pas avoir pour objectif de faire du profit avec des projets marketing liés au bâtiment et préjudiciables à l'activité radio.
- La clarté doit être faite sur les dérives du chantier de réhabilitation afin qu'elles soient stoppées. Il n'est pas question que les salarié-es paient ces dérives.
- La direction doit mettre en place une politique de modération des hauts revenus et communiquer les chiffres sur cette question.
- La direction doit mettre en place immédiatement une politique de réduction de la précarité qui doit se concrétiser par l'intégration des CDD et des CDDU, et non par leur éviction.
- La direction doit abandonner son credo purement comptable de retour à l'équilibre.
- Radio France doit se doter d'une politique musicale ambitieuse. La Direction de la Musique doit être maintenue et dirigée avec un niveau d'expertise et d'exigence artistique comparable à celui des grandes institutions musicales. Le rapport de Stéphan Gehmacher n'est pas recevable sur la question du dimensionnement des orchestres et du chœur de Radio France. La notion de géométrie variable pour l'Orchestre Philharmonique et la nomination d'un directeur musical pour l'Orchestre National sont indispensables.
- Le maintien et le développement des moyens et des locaux de production à la hauteur des missions de Radio France sont indispensables.
- Le maintien et le développement des moyens dévolus aux antennes à Paris et en région sont indispensables.
- Le maintien de Sophia et de ses missions en l'état doit être acté.

Il s'agit d'un COM d'austérité qui entérine la suppression de 270 postes à Radio France, mettant ainsi gravement en danger les missions et activités de notre entreprise.

La CGT refuse toute suppression d'emplois.

Les élu-es CGT votent donc contre le COM proposé par la direction de Radio France au gouvernement.

Paris, le 14 octobre 2015.